

Effectif légal du Conseil Communautaire : 46 membres titulaires

PROCES-VERBAL de l'élection d'un Président et des Vice-Présidents de la
Communauté de Communes

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à dix-sept heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, issus des scrutins des 23 et 30 mars 2014, en application des articles L. 273-3 et suivants du Code Electoral, se sont réunis à Visan (84820) sur convocation qui leur a été adressée par le Président sortant le dix-huit avril 2014.

Etat de présence des 46 délégués, par ordre alphabétique [P : Présent(e) / A : Absent(e) / E : Excusé(e) pouvoir à]

	CIV	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	COMMUNE	P	A	E	pouvoir à
1	M.	ADRIEN	Patrick	25/05/1952	VALRÉAS	X			
2	M.	ANDEOL	Lucien	06/10/1949	LE PEGUE	X			
3	Mme	BARTHELEMY-BATHELIER	France	08/09/1957	VALRÉAS	X			
4	Mme	BERAUD	Josette	28/07/1955	MONTBRISON SUR LEZ	X			
5	M.	BICHON	Gérard	17/12/1946	GRIGNAN	X			
6	M.	BIZARD	Jean-Pierre	19/04/1949	RICHERENCHES	X			
7	M.	BLANC	Jean-Luc	04/12/1950	VALRÉAS	X			
8	M.	BOISSOUT	Maurice	12/07/1958	CHAMARET	X			
9	M.	CHAM BONNET	Luc	10/02/1959	VALAURIE	X			
10	M.	CORTES	Richard	09/01/1967	VALRÉAS			X	BARTHELEMY
11	Mme	CULTY	Chantal	17/10/1953	VALRÉAS	X			
12	M.	DANIEL	Thierry	09/07/1953	VISAN	X			
13	M.	DOUTRES	Bernard	28/02/1956	SALLES SOUS BOIS	X			
14	Mme	DOUX	Régine	24/07/1950	VALRÉAS	X			
15	M.	DURIEUX	Bruno	23/10/1944	GRIGNAN	X			Départ à 18h44 *
16	M.	FAGARD	Jacques	26/06/1942	VALRÉAS	X			
17	Mme	FERRIGNO	Rosy	14/05/1949	VALRÉAS	X			
18	Mme	FOURNOL	Annie	18/12/1942	VALRÉAS			X	GROS
19	M.	GIGONDAN	Jacques	13/01/1945	ROUSSET LES VIGNES	X			
20	M.	GROS	Myriam-Henri	08/11/1955	VALRÉAS	X			
21	M.	GROSSET	Jean-Marie	02/12/1954	GRILLON	X			
22	M.	GUESNARD	Patrick	23/10/1949	VALRÉAS	X			
23	M.	GUILLEMAT	Sylvain	03/12/1978	MONTSEGUR SUR LAUZON	X			
24	Mme	HILAIRE	Christine	25/01/1961	GRILLON	X			
25	Mme	IBANEZ	Sandra	20/11/1970	VALRÉAS	X			
26	Mme	LASCOMBES	Céline	24/04/1973	ST PANTALEON LES VIGNES	X			
27	M.	MARTIN	Jean-Louis	14/07/1954	TAULIGNAN	X			
28	Mme	MARTINEZ	Patricia	16/12/1966	VALRÉAS			X	CULTY
29	Mme	MEDIANI	Leïla	11/12/1986	VALRÉAS	X			
30	Mme	MILESI	Anaïs	30/01/1980	TAULIGNAN	X			
31	M.	ORTIZ	Jacques	09/07/1951	CHANTEMERLE LES GRIGNAN	X			
32	M.	PACE	Léonard	13/02/1962	VALRÉAS			X	ADRIEN
33	M.	PELISSIER	Henry	18/02/1948	VISAN	X			
34	Mme	PELLIER	Laure	14/11/1967	VALRÉAS			X	PERTEK
35	M.	PERTEK	Jacques	09/04/1950	VALRÉAS	X			

* Pouvoir à M. Sylvain GUILLEMAT

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 30/04/2014

Reçu en préfecture le 30/04/2014

Affiché le **05 MAI 2014**

36	M.	REGNIER	Bernard	08/07/1956	MONTJOYER	X		
37	Mme	RICOU	Marina	15/04/1972	MONTSEGUR SUR LAUZON	X		
38	M.	RIXTE	Abel	19/06/1953	TAULIGNAN	X		
39	Mme	ROBERT	Christiane	07/10/1953	ROUSSAS	X		
40	M.	ROUSSIN	Jean-Marie	31/01/1957	VALRÉAS	X		
41	M.	ROUSTAN	Marc	30/12/1942	COLONZELLE	X		
42	Mme	SOUPRE	Marie-Hélène	25/03/1950	REAUVILLE	X		
43	M.	SZABO	Jacky	31/08/1948	GRILLON	X		
44	Mme	TESTUD ROBERT	Corinne	17/12/1959	VISAN	X		
45	Mme	VERJAT	Marie-Jo	19/05/1961	GRIGNAN		X	BICHON
46	M.	VIGNE	Franck	19/07/1961	VALRÉAS		X	BLANC

Délégués : 46 (quorum : 24)

Présents : ...**39**.....

Votants :**46**.....

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président sortant, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M^{elle} **L. MEDIANI**.....a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire.

2. Élection du Président

2.1. Présidence de l'assemblée

Monsieur Jacques FAGARD, doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **39** conseillers présents et a constaté que les conditions de quorum étaient remplies.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé que, conformément aux dispositions des articles L. 5211-1 et suivants du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire suivant les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du CGCT. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin de vote. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par le Président et le secrétaire de séance et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président après avoir donné lecture des articles a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.
 Il est fait appel des candidatures pour le poste de président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

- M. J.H. GROS.....
- Mme. F. BARTHELEMY : BATHELIER
- M.....
- M.....

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	39
Majorité absolue :	20

Ont obtenu :

- M. J.H. GROS..... 34.... Voix : trante quatre
- Mme. F. BARTHELEMY : BATHELIER 5.... Voix : cinq
- M..... Voix :
- M..... Voix :

M. J.H. GROS..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

- M..... Voix :
- M..... Voix :
- M..... Voix :
- M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 30/04/2014

Reçu en préfecture le 30/04/2014

Affiché le 05 MAI 2014

Berger
Leveau

Ont obtenu :

M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

M. J.H...GROS....., nouvellement élu Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, indique aux membres du Conseil Communautaire qu'après l'élection du Président, l'organe délibérant doit se prononcer sur le nombre de postes de vice-présidents.

Le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, « Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents », soit pour la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan un maximum de neuf vice-présidents.

Le Président informe le communautaire qu'il lui est proposé de fixer le nombre de vice-présidents à six.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil et approuvée à l'unanimité.

Le Président rappelle que l'élection des vice-présidents se déroule également selon le scrutin uninominal à trois tours, vice-président par vice-président, quelque soit l'importance de la population de l'établissement considéré (arrêt du Conseil d'Etat du 3 juin 2009).

Il est ensuite procédé à l'élection des vice-présidents de la Communauté de Communes.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. J.H...GROS....., élu(e) Président(e), à l'élection du Premier Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Premier Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

M. L. CHAIBONNET.....
Mme. F. BARTHELEMY-BATHELIER
M.....
M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	1
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	21

Ont obtenu : M. L. CHAIBONNET..... 35 Voix : hente-cinq
Mme. F. BARTHELEMY-BATHELIER..... 6 Voix : six
M..... Voix :
M..... Voix :

M. L. CHAIBONNET..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 30/04/2014
Reçu en préfecture le 30/04/2014
Affiché le **05 MAI 2014**



DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND VICE-PRÉSIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. J.H. GROS..., élu(e) Président(e), à l'élection du Second Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Second Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

M. P. ADRIEN.....
M. J. PERTEK.....
M.....
M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	9
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	19

Ont obtenu : M. P. ADRIEN..... 32..... Voix : trente-deux
M. J. PERTEK..... 5..... Voix : cinq

Envoyé en préfecture le 30/04/2014
 Reçu en préfecture le 30/04/2014
 Affiché le **05 MAI 2014**

M..... Voix :
 M..... Voix :

M. **P. AORIEN**..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Second Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. **J.H. GROS**....., élu(e) Président(e), à l'élection du Troisième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Troisième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

M. **J. ORTIZ**.....
 M. **A. RIXTE**.....
 M. **F. BARTHELEMY BATHELIER**.....
 M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 30/04/2014

Reçu en préfecture le 30/04/2014

Affiché le

05 MAI 2014



Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	43
Majorité absolue :	22

Ont obtenu :
M. J. ORTIZ 11 Voix : onze
M. A. RIXTE 27 Voix : vingt-sept
Monsieur F. BASTIENNY-BATHELIER 5 Voix : cinq
M. Voix :

M. A. RIXTE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. F. H. GROS, élu(e) Président(e), à

l'élection du Quatrième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Quatrième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

- M. **J.M. GROSSET**.....
- M. **J. ORTIZ**.....
- M. **J. PERTEK**.....
- M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	43
Majorité absolue :	22

- Ont obtenu :
- M. **J.M. GROSSET**..... **23**... Voix : **vingt-trois**
 - M. **J. ORTIZ**..... **15**... Voix : **quinze**
 - M. **J. PERTEK**..... **5**... Voix : **cinq**
 - M..... Voix :

M. **J.M. GROSSET**..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

- Ont obtenu :
- M..... Voix :
 - M..... Voix :
 - M..... Voix :
 - M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

- Ont obtenu :
- M..... Voix :
 - M..... Voix :
 - M..... Voix :

Envoyé en préfecture le 30/04/2014
 Reçu en préfecture le 30/04/2014
 Affiché le **05 MAI 2014**

M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. A.H. GROS....., élu(e) Président(e), à l'élection du Cinquième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Cinquième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

- Mme... C. LASCORBES.....
- M... J. ORTIZ.....
- Mme... F. BARTHELEMY - BATHELIER.....
- M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	<u>0</u>
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	<u>46</u>
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	<u>3</u>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	<u>43</u>
Majorité absolue :	<u>22</u>

Ont obtenu :

M... <u>C. LASCORBES</u>	<u>21</u>	Voix : <u>rente et un</u>
M... <u>J. ORTIZ</u>	<u>7</u>	Voix : <u>sept</u>
Mme... <u>F. BARTHELEMY - BATHELIER</u>	<u>5</u>	Voix : <u>cinq</u>
M.....	Voix :

Mme... C. LASCORBES..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

M.....	Voix :
M.....	Voix :
M.....	Voix :
M.....	Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 30/04/2014

Reçu en préfecture le 30/04/2014

Affiché le **05 MAI 2014**



Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. J.M. GROS....., élu(e) Président(e), à l'élection du Sixième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Sixième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

M. T. DANIEL.....
M. J. SZABO.....
M. J. PERTEK.....
M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	8
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	38
Majorité absolue :	20

Ont obtenu : M. T. DANIEL..... 23..... Voix : vingt trois
M. J. SZABO..... 11..... Voix : onze
M. J. PERTEK..... 4..... Voix : quatre
M..... Voix :

M. T. DANIEL..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :



M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature des membres présents :

Le doyen d'âge du conseil :

Le secrétaire :



Les membres du conseil communautaire :

Asseneux :

Jacques SERRA

Jean-Marie ROUSSIN

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 30/04/2014

Reçu en préfecture le 30/04/2014

Affiché le **05 MAI 2014**

ADRIEN Patrick		HILAIRE Christine	
ANDEOL Lucien		IBANEZ Sandra	
BARTHELEMY-BATHELIER France		LASCOMBES Céline	
BERAUD Josette		MARTIN Jean-Louis	
BICHON Gérard		MARTINEZ Patricia	
BIZARD Jean-Pierre		MEDIANI Leïla	
BLANC Jean-Luc		MILESI Anaïs	
BOISSOUT Maurice		ORTIZ Jacques	
CHAMBONNET Luc		PACE Léonard	
CORTES Richard		PELISSIER Henry	
CULTY Chantal		PELLIER Laure	
DANIEL Thierry		PERTEK Jacques	
DOUTRES Bernard		REGNIER Bernard	
DOUX Régine		RICOU Marina	
DURIEUX Bruno		RIXTE Abel	
FAGARD Jacques		ROBERT Christiane	
FERRIGNO Rosy		ROUSSIN Jean-Marie	
FOURNOL Annie		ROUSTAN Marc	
GIGONDAN Jacques		SOUPRE Marie-Hélène	
GROS Myriam-Henri		SZABO Jacky	
GROSSET Jean-Marie		TESTUD ROBERT Corinne	
GUESNARD Patrick		VERJAT Marie-Jo	
GUILLEMAT Sylvain		VIGNE Franck	

(A établir en double exemplaire - Communauté des Communes - Préfecture D1 B1)